Ville de Champagnole Coeur du Jura

COMPTE RENDU – PROCÈS-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 JUILLET 2014

Nombre de Conseillers en exercice :		29
"	présents :	25
"	ayant donné pouvoir :	4
"	votants :	29

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :
20 OCT. 2014
Loi du 2 Mars 1982

Date de la convocation : 1er juillet 2014

Date de l'affichage : 23 OCT. 2014

PRESENTS : M. PERNOT, Maire ; M. DUSSOUILLEZ, Mme MARTIN, Mme BAILLY, M. SAILLARD, Mme DELACROIX, M. GRENIER, Mme BENOIT, M. BOUVET dit MARECHAL, M. BINDA, M. VUILLEMIN, M. CUSENIER, M. TISSOT, Mme MILLET, Mme TBATOU, Mme BADOR, Mme FILIPPI, Mme ROUSSEAU, Mme JANIN, M. BONJOUR, M. BERNARD, M. VUILLERMOZ, Mme RAME, M. DUPREZ, M. LENG.

EXCUSES : Mme SEGUIN (pouvoir donné à Mme TBATOU), Mme DOUARD (pouvoir donné à M. DUSSOUILLEZ), M. MATHIEU (pouvoir donné à M. PERNOT), Mme GUICHARDIERE (pouvoir donné à M. DUPREZ).

ABSENTS :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUSSOUILLEZ

x x x

Le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 30 sous la présidence de M. Clément PERNOT, Maire.

Monsieur DUSSOUILLEZ est nommé secrétaire de séance.

M. le Maire.- « Mes chers collègues, nous allons débuter cette séance du Conseil municipal car certains souhaitent que nous ayons terminé avant 22 heures, sachant que les règles démocratiques s'imposeront, mais ce serait une bonne chose pour les amateurs du ballon rond ! Ceci étant, que cela n'altère en rien nos débats, leur quantité et leur qualité.

Vous avez apparemment reçu tous les documents nécessaires à la préparation de ce Conseil municipal.

Je dois vous présenter les excuses de :

- Patricia Seguin qui donne son pouvoir à Rahma Tbatou,
- de Catherine Douard qui donne son pouvoir à David Dussouillez,
- de Jean-Yves Mathieu qui me donne son pouvoir,
- de Catherine Guichardière, qui donne son pouvoir à Jean-Louis Duprez.

Je vais tout de suite vous présenter Madame Patricia Humblot, Sténotypiste de Conférences, qui est à côté de Monsieur Jacquier. Madame Humblot a ce talent très particulier de saisir un texte directement à partir des voix qu'elle entend. Vous vous présenterez donc avant de prendre la parole ou François lui donnera vos coordonnées. Elle a ensuite un travail à faire à la maison mais elle nous remet rapidement le texte. J'ai pu apprécier ses talents au Conseil général, c'est pour cela que je lui ai demandé de venir participer à nos séances du Conseil municipal. Sachant que cela mettra fin également à ce qui est un véritable labeur pour des secrétaires dites traditionnelles puisqu'il n'y a plus, aujourd'hui, la formation de sténodactylo avec un travail d'écoute. Cela représentait pratiquement un mi-temps pour avoir le compte rendu du Conseil municipal. Au regard du coût modeste de la prestation de Madame Humblot, je crois que nous allons largement nous y retrouver en termes économiques et surtout de rapidité.

Madame Humblot saisit très oralement ce que nous disons, cela peut donc nécessiter, par moments, surtout du point de vue de la connaissance du tissu local, des noms propres, des appellations, etc., un travail de réécriture. Nous ferons donc comme au Conseil général, c'est-à-dire que dès lors que vous apparaîtrez avec une prise de parole, avant le compte rendu définitif, on vous donnera les textes afin d'apporter les corrections nécessaires, tout en veillant à ce que vous ne dénaturiez pas votre intervention en séance.

Je pense qu'il s'agit là d'un renfort intéressant pour notre manière de travailler.

Merci, Madame Humblot, et bon courage dans vos fonctions champagnolaises. »

REMERCIEMENTS ET COMMUNICATIONS DIVERSES :

M. le Maire.

Mme CATTENOZ de Terre des Hommes nous remercie de l'aide qu'on leur a apportée pour l'exposition sur les conditions de vie des femmes en Inde et pour le pot de l'amitié.

Le souvenir français, Monsieur MORYremercie les membres pour la subvention attribuée.

Madame VUILLEMIN du Club de Rando nous remercie également pour la subvention de fonctionnements.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

M. le Maire.- Vous avez vu les décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil municipal. Est-ce que certaines appellent des commentaires ?

Non.

Je passe donc à l'administration générale et je donne la parole à Madame Delacroix pour

le renouvellement du Comité technique.

ADMINISTRATION GENERALE :

RENOUVELLEMENT D'UN COMITE TECHNIQUE COMMUN A LA COMMUNE DE CHAMPAGNOLE ET AU CCAS

Mme Delacroix.- "Les articles 32 et 33-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 prévoient qu'un Comité Technique et un Comité d'hygiène et de sécurité sont créés dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Ces deux instances sont consultées pour avis sur des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services et aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Toutefois, par délibérations concordantes, la commune et le Centre Communal d'Action Sociale qui lui est rattaché, peuvent créer des comités uniques compétents à l'égard des agents de la collectivité et du CCAS.

Un comité technique commun avait déjà été créé par délibération du 26 juin 2008.

Il est donc proposé aux membres :

- de renouveler cette organisation et de mettre en place un comité technique commun ce qui permet d'uniformiser la gestion du personnel des agents communaux et du CCAS

- d'appliquer ces dispositions aux élections professionnelles qui se dérouleront en fin d'année.

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable dans leur séance du 30 juin 2014."

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE TECHNIQUE ET RESPECT DU PARITARISME

Mme Delacroix.- "Le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales a été modifié par plusieurs dispositions et il appartient aux membres du conseil municipal de fixer, d'une part, un nombre de délégués du conseil compris entre 3 et 5 et, d'autre part, de dire si la parité représentant des élus - représentant du personnel doit être maintenue comme fonctionnement de cet organisme.

Lors de la séance du conseil municipal du 9 avril 2014, six représentants du conseil ont été élus.

TITULAIRES	SUPPLEANTS
M. Clément PERNOT	Mme Ghislaine BENOIT
Mme Véronique DELACROIX	Mlle Annelise MARTIN
Mme Brigitte FILIPPI	M. Guy SAILLARD
M. Pascal GRENIER	M. Serge BOUVET
M. David DUSSOUILLEZ	M. Joël VUILLEMIN
M. Jean-Louis DUPREZ	Mme Marianne RAME

Il est proposé aux membres de fixer à 5 le nombre de délégués compte tenu du quorum fixé au 2/3. M. GRENIER accepterait de se retirer de ce comité.

Il est également proposé de maintenir un principe paritaire est donc de fixer à 5 le nombre de représentants du personnel.

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable le 30 juin 2014."

Quel est le suppléant qui se retire ?

M. Bouvet.- Je me retire.

M. Duprez.- Quelle sera la composition ?

Mme Delacroix.- On enlève Monsieur Grenier en titulaire et Serge Bouvet en suppléant.

M. le Maire.- C'est sur la base du volontariat.

Mme Delacroix.- Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

SUPPRESSION DE LA REGIE MUNICIPALE DU CAMPING LE BOYSE

Mme Delacroix.- "Par délibération prise dans sa séance du 9 avril 2014, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour créer des régies municipales conformément à l'article L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et est motivée par la bonne marche de l'administration communale.

La régie du camping avait donc été créée par arrêté du Maire le 7 janvier 1985.

La suppression d'une régie ne peut être déléguée au Maire et il est donc demandé aux membres du conseil municipal de supprimer la régie municipale du camping compte tenu du changement du mode de gestion.

Cette suppression permettra de clôturer les comptes de la régie.

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable le 30 juin 2014."

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENTS COMMUNAUX AUPRES DU CCAS

Mme Delacroix.- "La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 dans ses articles 61 et suivants prévoit que les fonctionnaires territoriaux peuvent faire l'objet, après avis de la commission administrative paritaire, d'une mise à disposition au profit des établissements publics en relevant.

Dernièrement, des mouvements d'effectifs ont eu lieu au sein du Centre Communal d'Action Sociale et se posent donc la question de l'organisation de cet établissement sur le long terme.

Dans cette attente, les missions juridiques et techniques sont assurées par certains personnels communaux.

Il est donc proposé aux membres :

- D'approuver la mise à disposition à titre gratuit de quatre agents de la ville de Champagnole à compter du 1er juin 2014.

- D'autoriser le Maire à signer la convention correspondante, cette convention donnant lieu à des arrêtés individuels de mise à disposition.

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable le 30 juin 2014."

Vous avez dû recevoir la convention de mise à disposition qui indiquait les personnes concernées.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE GRATUIT AVEC LES ASSOCIATIONS

Mme Delacroix.- "Le Maire est l'exécutif de la commune et dispose à ce titre de pouvoirs propres. Par ailleurs, il peut bénéficier de délégations de la part du Conseil Municipal. Cette possibilité est organisée par les articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales et est motivée par la bonne marche de l'administration communale.

La commune met à disposition des associations, des salles, des bâtiments communaux, des salles de sports et des équipements divers.

Afin de se mettre en conformité notamment vis-à-vis des assurances, chaque mise à disposition sera contractualisée par le biais d'une convention de mise à disposition à titre gratuit à conclure avec les associations champagnolaises et assimilées.

Compte tenu du nombre important de conventions et pour la marche de l'organisation de la commune, il est proposé aux membres du conseil d'autoriser le Maire à signer ces conventions pour la durée du mandat.

Cette convention reprendra certaines dispositions comme le respect des locaux, des horaires, du matériel, de l'individualisation des clés, de la conclusion d'une assurance, etc…

Les membres de la commission des Affaires Générales ont émis un avis favorable le 30 juin 2014."

Qui est contre la conclusion de ces conventions ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PAYANT D'UN BATIMENT COMMUNAL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DES TRAVAILLEURS TURCS

Mme Delacroix.- La ville de Champagnole met à disposition de l'association sportive et culturelle des travailleurs turcs un bâtiment situé 476 chemin du Mont Rivel.

Les éléments de cette convention seraient les suivants :

- Durée de la convention : 30 ans
- Montant mensuel du loyer : 200 €
- Frais d'entretien et consommations énergétiques à la charge de l'association

Au préalable, la commune engagera les travaux nécessaires à l'entrée dans les lieux pour un montant de 28 814,10 € HT.

Il est proposé aux membres d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à signer tout document s'y référent."

M. Duprez.- C'est un bâtiment à quel usage ?

M. le Maire.- Usage associatif.

M. Duprez.- Uniquement associatif ?

M. le Maire.- Oui. Il est mis à disposition de cette association.

M. Duprez.- A l'intérieur du bâtiment, c'est une association qui fonctionne ?

M. le Maire.- Oui.

M. Duprez.- D'accord.

M. le Maire.- Que les choses soient claires, aujourd'hui, l'association culturelle des travailleurs turcs à un bâtiment qui est l'ancien préfabriqué qui a été mis à disposition de l'association des Turcs et à l'association des Portugais. Je pense que ces deux associations ont un rôle social fort dans la communauté qu'elles représentent. Il y a en effet en son sein des échanges assez profitables pour chacun des membres de ces communautés que ce soit au niveau culturel des loisirs, donc au niveau du lien social. Je pense qu'il y a aussi un travail qui est fait auprès des jeunes pour leur expliquer ce qu'ils sont aujourd'hui et d'où ils viennent. Je pense que c'est une action assez intéressante et importante que de connaître ces associations, justement pour faciliter leur intégration dans notre société dans les meilleures conditions.

Cette association s'est renouvelée dans ses dirigeants puisque, aujourd'hui, ce sont des jeunes gens de 30/35 ans qui s'occupent de cela. On a le souci de les reloger puisqu'on va récupérer les terrains qui sont les terrains de la Champagnolaise pour urbaniser ces sites et proposer du logement.

Il est clair qu'il fallait engager ce programme, on a donc cherché où nous pouvions trouver des bâtiments. Les bâtiments en question peuvent correspondre à leurs attentes. Quelque part, ils nous servent aussi dans la mesure où c'est le moyen d'avoir un gardiennage quasi permanent du site puisqu'ils sont bien sûr très actifs durant le week-end.

Il y a également un passé qui nous laissait entrevoir une gestion intelligente d'un local mis à disposition par la collectivité puisque nous n'avons eu aucun déboire à noter avec cette association durant les années passées. Tout laisse à penser que les choses se passeront de la meilleure manière qu'il soit sur ce nouveau site et, en plus, ils pourront assurer un gardiennage sur une zone industrielle à proximité d'un point qui a encore, dernièrement, été visité. On ne s'en est jamais caché, ceci fait partie de leurs missions. Il s'agira donc d'une présence humaine durant le week-end qui va sécuriser bien du monde.

On a convenu, au regard des travaux et de l'aide que la ville consentait pour la réalisation de ces travaux, d'un loyer avec une durée de convention d'une trentaine d'années, ce qui correspond grosso modo à l'investissement qu'ils vont rembourser.

M. Duprez.- L'association a donc un but uniquement associatif et culturel ?

M. le Maire.- Oui, cela a toujours été le cas. Les frais également seront à la charge de l'association.

Mme Delacroix.- Qui est contre la conclusion de cette convention ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Il nous reste à trouver une solution pour nos amis portugais, ce qui n'est pas simple. Il faut trouver un local.

M. Duprez.- Je le sais, je les avais aussi rencontrés.

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire.- "L'article L.2121.8 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que "dans les communes de 3.500 habitants et plus, le Conseil Municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation".

Le projet de règlement intérieur soumis à l'approbation du Conseil Municipal a été établi au regard du modèle rédigé par les services de l'Association des Maires de France, a été présenté aux membres de la Commission Administration Générale le 30 juin 2014, il laisse à l'appréciation des membres la modification de certaines dispositions.

La commission a décidé que le débat devrait avoir lieu au sein du Conseil Municipal."

Il est donc demandé au Conseil de débattre sur ces questions et d'adopter un règlement intérieur pour la bonne marche de notre vie démocratique.
Est-ce que des points ont soulevé des interrogations ?
Les modifications sont en rouge. Il n'y a pas de révolution.

M. Duprez.- Il n'y a pas de révolution, la seule chose qui peut être soulevée, c'est la convocation par mail si un Conseiller n'a pas de mail.

M. le Maire.- Je suis d'accord avec vous.

M. Duprez.- Je ne suis pas un fana des mails.

M. le Maire.- La solution qu'on a adoptée à la communauté de communes, puisque certains sont tout de même friands de ces utilisations car ils ne veulent pas être encombrés de courriers, il y en a d'autres qui préfèrent travailler à partir de courriers, on a donc décidé que ce serait à l'appréciation de chacun. Ceux qui veulent être convoqués par mail viennent le dire au secrétariat général et ceux qui veulent avoir une convocation par courrier en bonne et due forme viennent aussi le dire au secrétariat général. Ceux qui veulent les deux peuvent également le demander au secrétariat général.

M. Duprez.- Il est bien clair que c'est uniquement la convocation, il ne s'agit pas des pièces jointes ?

Mme Guyon.- C'est juste pour les commissions municipales.

M. le Maire.- Nous n'en sommes pas encore à vous imposer des tablettes !

M. Duprez.- Il y a des assemblées où la tablette fait partie de paquetage de l'élu.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres remarques ? Il n'y a pas de souci.

On a modifié pour les suspensions de séance. "Il peut mettre au vote toute demande de suspension de séance, formulée par au moins 4/29ème des membres du conseil municipal." C'est pour s'adapter à la nouvelle configuration, sans quoi c'est un chapitre qui n'avait plus de nécessité.

M. Duprez.- Je vous remercie pour votre générosité.

M. le Maire.- Je vous remercie aussi.

Si, un jour, il devait y avoir un problème, il est amendable en cours de mandat. Si, un jour, le fonctionnement démocratique ne correspondait plus à vos attentes, on pourrait toujours envisager de modifier à nouveau ce règlement intérieur.

Dans la forme qui vous est proposée aujourd'hui avec les modifications soulignées, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Merci.

REPRISE DE 43 CONCESSIONS SUITE AU PROCÈS-VERBAL DE L'ETAT D'ABANDON

M. le Maire.- "L'article L. 2223-17 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « lorsque, après une période de trente ans, une concession a cessé d'être entretenue, le maire peut constater cet état d'abandon par procès-verbal porté à la connaissance du public et des familles.

Si, trois ans après cette publicité régulièrement effectuée, la concession est toujours en état d'abandon, le maire a la faculté de saisir le conseil municipal, qui est appelé à décider si la reprise de la concession est prononcée ou non.

Dans l'affirmative, le maire peut prendre un arrêté prononçant la reprise par la commune des terrains affectés à cette concession. »

C'est donc en vertu de ces dispositions que le 11 septembre 2010, un premier procès-verbal a été dressé, après la visite de la commission des Affaires Générales en présence des familles connues. Sur 46 concessions retenues, seules 3 ont été remises en état.

Un affichage réglementaire a eu lieu en Mairie, au cimetière et sur chacune des concessions et des avis de presse ont été publiés.

Trois ans après l'expiration de la période d'affichage du premier procès-verbal, un second a été établi le 17 février 2014, lors d'une seconde visite de la commission des Affaires générales. Un second affichage réglementaire a eu lieu jusqu'au 19 juin 2014 dans les mêmes conditions.

Considérant que les dites concessions ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans, et que ces sépultures sont bien en état d'abandon,

Considérant que cette situation décèle une violation de l'engagement souscrit par les attributaires des dites concessions, en leurs noms et aux noms de leurs successeurs, de les

maintenir en bon état d'entretien, et qu'elles sont nuisibles au bon ordre et à la décence du cimetière,

Il est donc demandé aux membres du conseil municipal de se prononcer sur la reprise des concessions listées :

Emplacement		Durée	Date d'achat	date d'échéance	Nom du Concessionnaire
A	9	Perpétuelle	14/03/1898		LANGUE Léon
A	16	Perpétuelle	06/10/1876		ROZ Cyrille
A	117	Perpétuelle	13/07/1906		GRANDVUINET Eugène
A	133	Perpétuelle	22/11/1870		BAUDIN Honoré
A	149	Perpétuelle	26/11/1918		MOUREAUX Valentine
A	154	Perpétuelle	19/11/1917		BOUDET Léon
A	165	Perpétuelle	06/05/1919		LYONNAIT Olympe
A	187	Perpétuelle	29/04/1918		POUX Charles
B	51	100	19/07/1940	19/07/2040	BROCARD Paul
C	10	Perpétuelle	10/02/1889		HUMBERT Louis
C	29	100	27/07/1935	27/07/2035	HUGON André
C	62	100	12/01/1939	12/01/2039	DUCHENE Adolphe
C	262	100	13/06/1944	13/06/2044	THOMAS
C	266	100	12/08/1944	12/08/2044	CUINET Marie Victoria
C	276	100	20/03/1945	20/03/2045	CABAUD Marguerite
C	295	Perpétuelle	27/01/1909		BOURGEOIS Félicie
C	299	Perpétuelle	12/11/1907		MOUCHOT Thaïs
C	300	Perpétuelle	01/06/1907		JACQUES Elisa
C	307	Perpétuelle	05/07/1887		BOSNE Auguste
D	37	100	02/05/1934	02/05/2034	THEVENIN Andrée
D	40	100	06/07/1934	06/07/2034	MORTIER Louise Emilie
D	43	100	03/08/1934	03/08/2034	BOURGEOIS Joseph
D	228	Perpétuelle	29/03/1919		BOUVERET Annette
E	18	Perpétuelle	05/04/1946		THEVENIN Auguste
E	198	100	05/08/1931	05/08/2031	DUPUIS Claudine
E	237	100	21/02/1928	21/02/2028	BUTIGNOT Louis
E	255	Perpétuelle	23/12/1909		CHEVASSU Joseph
E	269	Perpétuelle	02/07/1906		MARESCOT Louise
F	1	Perpétuelle	16/05/1893		BAUDIN Joseph
F	13	Perpétuelle	06/02/1900		HUGON Etienne
F	15	Perpétuelle	25/04/1900		MOURAUX Jean Joseph
F	16	Perpétuelle	01/05/1900		OTHMANN Félicie
F	16Bis	Perpétuelle	01/05/1900		OTHMANN Félicie
F	203	Perpétuelle	25/05/1900		JOBARD Félicie
F	205	Perpétuelle	01/06/1900		MICHEL Marie
F	206	Perpétuelle	20/08/1900		OLIVIER soeurs
G	4	Perpétuelle	04/11/1905		BRIDE Anaïs
G	8	Perpétuelle	31/08/1904		MAGNIN Octavie
G	24	Perpétuelle	08/02/1895		LORIN
G	127	100	28/01/1948	28/01/2048	CARISEY-JACQUET Jeanne
G	136	100	06/04/1949	06/04/2049	GENSSE Georges
G	175	Perpétuelle	22/05/1923		CATTENOZ Marie
G	190	Perpétuelle	13/03/1920		OYSEL Emir
H	11	Perpétuelle	20/02/1875		BURLET Marc
H	15	Perpétuelle	14/06/1874		DARDENNE Jean-Baptiste

Il y en a donc 43 sur lesquelles nous devons nous prononcer pour disposer à nouveau de ces emplacements. On ne va pas aménager un agrandissement alors qu'au sein même du cimetière il y a encore des places en nombre suffisant, même si on est obligé d'entreprendre des travaux par rapport à la problématique démographique qui va être la nôtre prochainement, et qui est déjà la nôtre. C'est pour cela que nous avons fait un travail important avec l'association des crématistes pour envisager des aménagements nouveaux.

On continuera cette réflexion du cimetière en intégrant également la problématique de nos amis musulmans.

Sur ces reprises de concessions, y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Mme Delacroix.- "Sur proposition des membres de la commission des Affaires Générales, réunis le 30 juin dernier, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes :

- 200 € à la Société Protectrice des Animaux afin de lui permettre de remplir, entre autres, ses missions d'adoption des animaux abandonnés et en sortie de fourrière.

- 200 € à l'Ecole du Chat d'Arbois qui a pour objectif essentiel de limiter la population des chats errants sans maître en les remettant en liberté après les avoir stérilisés et tatoués."

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

M. le Maire.- Merci Madame Delacroix.

JEUNESSE, EVENEMENTIEL ET COMMUNICATION

Attribution de bourses BAFA

M. Dussouillez.- "La Commission « Jeunesse, Evènementiel, Communication » réunie le mercredi 25 juin 2014 a étudié favorablement l'attribution de 3 bourses BAFA selon les conditions suivantes :

Eline MAILLET née le 10.06.97, étudiante en classe de 1ère, et Maëlle CHABONNIER née le 20.11.96, étudiante en terminale (section services aux personnes et aux territoires) ont déposé une demande de bourse BAFA pour acquérir une expérience auprès d'enfants et participer au financement de leurs études.

Stacy CARREY née le 26.02.94, demandeuse d'emploi, souhaite s'orienter vers le concours d'éducateur de jeunes enfants et recherche à acquérir une première expérience professionnelle auprès d'enfants avec la formation BAFA. Entrant dans les dispositifs réservés aux 16/25 ans, une partie de cette formation peut être prise en charge dans le cadre d'un suivi avec la Mission Locale-Espace Jeunes de Champagnole.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer :

- Deux bourses BAFA pour l'ensemble de la formation à Eline MAILET et à Maëlle CHARBONNIER.
- Une bourse BAFA pour la formation générale à Stacy CARREY en raison des éléments indiqués précédemment."

Avez-vous des questions ?
Quels sont ceux qui sont contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Je vous remercie pour ces jeunes.

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

M. Dussouillez.- "La Commission « Jeunesse, Evènementiel, Communication » réunie le mercredi 25 juin 2014 a émis un avis favorable pour l'organisation à Champagnole d'une nouvelle épreuve de course de voitures à pédales, en partenariat avec l'Association Team Haut-Doubs.

Cette course est prévue le dimanche 31 août 2014 de 13 h 30 à 18 heures environ. Elle prévoit la mise en place d'un circuit au centre-ville, fermé à la circulation, selon les mêmes modalités d'organisation que lors de la première édition en 2013.

Le règlement de la course prévoit 3 types de prix. La voiture qui fait le plus grand nombre de tours est déclarée vainqueur de la catégorie « Vitesse ». Parallèlement, un jury, composé de 5 personnes, note l'esthétique des voitures et des pilotes. La voiture ayant obtenu le plus de points est déclarée vainqueur de la catégorie « Look ». Après avoir fait le total des points « Look » et du classement « Vitesse » (1^{er}, $2^{ème}$, $3^{ème}$, etc.), la voiture qui obtient le plus petit total est déclarée vainqueur du « combiné ».

La participation financière de la Ville de Champagnole s'établit à 800 euros. Cette somme comprend l'inscription sur le calendrier officiel de la Fédération Française de Voitures à Pédales, ainsi que la participation aux frais de préparation et d'encadrement. De plus, il est demandé le versement d'une prime de 85 euros par voiture engagée qui est financée par la recherche de sponsors sachant que l'épreuve ne peut accueillir au maximum que 30 voitures.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser :

- le versement d'une subvention de 800 euros pour l'organisation d'une épreuve de Championnat de France de voitures à pédales à Champagnole à la Fédération Française des Clubs de Voitures à Pédales.

- l'octroi d'une prime de 85 euros par voiture engagée dans la course dans la limite énoncée dans le paragraphe précédent."

En sachant que, depuis 2013, nous n'avons pas versé cette deuxième partie, cette prime de 85 € pas voiture, puisque nous avons à chaque fois trouvé le nombre suffisant de partenaires pour sponsoriser les voitures.

M. le Maire.- C'est l'association qui travaille avec nous.

M. **Dussouillez**.- Quels sont ceux qui sont contre ?
Y a-t-il des abstentions ?
Rendez-vous le 31 août.

DEVELOPPEMENT CULTUREL

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE l'OPPIDUM AVEC SCENES DU JURA

Mme Martin.- "Il s'agit d'une régularisation concernant la mise à disposition de l'Oppidum à la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura qui est compétente pour organiser les manifestations culturelles de Scènes du Jura.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver la convention tripartite à signer avec la Communauté de Communes Champagnole Porte du Haut Jura et l'association Scènes du Jura prévoyant la mise à disposition à titre gracieux de l'Oppidum et de ses fluides pour toutes les périodes d'organisation des spectacles ou d'autres manifestations artistiques pour la saison 2013/2014,

- d'autoriser le Maire à signer pour la durée du mandat, les conventions pour les saisons suivantes tant que l'équilibre n'est pas modifié."

Y a-t-il des questions ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

AFFAIRES SPORTIVES

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES PAR LES LYCEES PUBLICS

M. le Maire.- "La Région Franche-Comté subventionne les collectivités territoriales qui mettent à disposition des lycéens, des équipements sportifs nécessaires à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Dans le cadre de la construction du nouveau complexe sportif « Les Louataux », la commune a sollicité une aide auprès du Conseil Régional.

Le montant de la subvention exceptionnelle versée par le Conseil Régional est de 500 000 €. En contrepartie, la commune s'engage à offrir un accès préférentiel pour l'utilisation de l'équipement, la gratuité pendant 10 ans des frais de fonctionnement ainsi que l'aménagement d'un chemin d'accès.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention et de m'autoriser à signer tout document s'y référent."

Quand on dit que la Région subventionne les collectivités territoriales pour la mise à disposition des lycéens des équipements sportifs, ce n'est pas automatique, loin s'en faut, puisque cela a été 2 ans d'échanges avec une première demande qui avait essuyé un refus dans le cabinet présidentiel. Après, de négociation en négociation, avec également l'affirmation d'une certaine fermeté puisque j'avais laissé entendre que si les gens ne finançaient pas, ils n'utiliseraient pas, on a fini par être entendus.

Je tiens à remercier tout particulièrement le directeur des services, Monsieur Da Costa, avec qui nous avons bien avancé sur le dossier, de sorte que les élus prennent majoritairement la décision de nous octroyer cette subvention de 500 000 €.

Il faut également que je vous précise que dans cette discussion avec Monsieur Da Costa, j'ai soulevé un problème qui me paraissait être une aberration, c'était celui de l'accord concernant la salle Galfione, de mise à disposition sans contrepartie financière ad vitam parce que la Région avait participé à 50 % du financement de l'investissement. Pour moi, cette clause avait un caractère excessif. C'est pour cette raison que j'ai demandé au directeur à ce que l'on puisse étudier la manière d'y mettre fin.

Dans nos négociations concernant cette subvention octroyée par le Conseil régional de 500 000 €, dans la mesure où il a admis également le caractère un peu trop sévère de cette disposition, on a décidé que d'ici 10 ans la Région participerait aux frais de fonctionnement des installations que la ville met à sa disposition, que ce soit la salle Galfione ou ces fameux stades pour les années à venir. Je pense qu'il est bien que cette réflexion ait avancé parce qu'à l'heure où les fonds publics se raréfient, la Région a des obligations par rapport aux lycéens, en particulier de leur donner les moyens d'avoir la politique éducative la plus performante possible, et donc d'intégrer également la problématique de l'enseignement du sport, le Conseil régional doit forcément doter ses lycées d'équipements sportifs. Plutôt que de les faire dans son coin, l'idée de tout mutualiser me semble quelque chose de pertinent, faudrait-il encore, mais j'ose espérer que, finalement, notre dossier aura permis cette avancée au sein du Conseil régional, que ce soit maintenant systématique dès lors qu'une commune engagera des investissements concernant ses équipements sportifs, qu'elle bénéficiera automatiquement d'une aide du Conseil régional. Je crois d'ailleurs que c'est ce à quoi nous avons contribué avec ce dossier et avec ce combat qui a vu de longues discussions depuis largement plus de 2 ans, pratiquement 3 ans.

Je vais presque dire que tout est bien qui finit bien puisque la subvention est acquise. Le Conseil régional pourra donc bien sûr utiliser nos équipements à sa guise pendant le temps

de l'éducation sportive, en intégrant aussi le fait que d'autres partenaires en ont besoin. Je pense en particulier aux collègues. La Région participera donc au fonctionnement avec un accès que nous avions de toute façon prévu de faire depuis belle lurette pour que les lycéens puissent se rendre le plus rapidement possible sur l'enceinte sportive.

Il ne reste maintenant plus qu'à remercier le Conseil régional, à approuver cette convention.

M. Duprez.- Sur ce dossier, lorsque je siégeais au Conseil Economique et Social Régional, j'étais rapporteur de la commission formation éducation. Nous étions intervenus, il y a au moins 3 ans, par rapport à ces aberrations qu'on pouvait constater à Champagnole et dans d'autres communes puisque, si ma mémoire est bonne, le Conseil régional devait donner 9 € par élève et par an pour entretenir les installations. Nous avions souligné l'incohérence de ce dispositif eu égard à l'investissement des communes et au fonctionnement de ces installations. On peut donc dire que nous avons tous été entendus même si cela a été long.

M. le Maire.- Oui, je crois qu'on peut dire qu'on a été entendu, même si cela a été très long. Je pense qui celui qui nous a le plus entendus, et je le regrette, est un fonctionnaire, c'est-à-dire que c'est le Directeur général des services. Il était tout de même aberrant d'avoir des décisions aussi négatives alors que c'était frappé de bon sens. On leur disait que comme ils allaient se servir des équipements, il était normal qu'ils les financent.

Je comprends que nous soyons tous dans des situations difficiles mais, à un moment donné, on a tout de même des obligations élémentaires. Et avant d'envisager des dépenses d'une autre nature, il faut déjà se fixer sur nos obligations, cela me semble une bonne stratégie.

On a été entendu et cela a débouché sur un dispositif qui pourra se généraliser à l'ensemble des communes et je crois que c'est une véritable avancée. Pour moi, le Conseil régional ne fait que remplir son rôle en participant au financement d'un équipement sportif.

Tout est bien qui finit bien !

M. Duprez.- Sur 10 ans, si on fait le ratio, cela fait 50 000 par an au lieu de 12 000, on a donc gagné un peu d'argent.

M. le Maire.- Non, on avait zéro du Conseil régional parce qu'ils avaient une clause, c'est ce que j'ai expliqué, avec la salle Galfione, en disant que dans la mesure où le Conseil régional participait au financement à hauteur de 50 % de cet équipement, ils ne participaient plus au fonctionnement des équipements sportifs de la ville, et ad vitam eternam. C'est là-dessus que nous avons réagi, avec Monsieur Da Costa. Il a également admis que c'était excessif, c'est pour cela que nous avons corrigé le tir. En partant du principe que cette subvention de 500 000 € nous permettait certaines facilités par rapport à la pleine de jeux, on a consenti, pour que ce ne soit pas trop brutal, à étaler sur 10 ans le fait qu'ils participent prochainement au fonctionnement. Mais, dans 10 ans, ils participeront au fonctionnement après avoir participé à l'investissement de l'équipement.

M. Duprez.- Dans 10 ans, on verra dans quelle région on sera !

M. le Maire.- Non, ce sont des signatures qui engagent. Méfiez-vous ! Parce que la Salle Galfione nous a engagés un bon moment ! Bref, passons.

Sur cette convention, y a-t-il d'autres questions ?

M. Duprez.- Sur le chemin d'accès, est-ce qu'il y a déjà une étude de faite ?

M. Saillard.- C'est dans le marché qu'on va passer tout à l'heure.

M. le Maire.- Qui est contre la convention ?
Qui s'abstient ?
Merci.
Il ne faut surtout pas être contre parce que je ne vois pas comment nous aurions fait sans les 500 000 €.

COHESION SOCIALE ET CADRE DE VIE

ATTRIBUTION DE SUBVENTION

Mme Filippi.- Les membres de la Commission Action Sociale, réunis le 10 juin 2014, proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Associations et organismes	Subvention 2013	Proposition subvention 2014
Association Culturelle et Sportives des Détenus et Accueil de Famille	100	100
Union Nationale des Amis et Familles des Malades mentaux		250
Amicale des donneurs de sang	600	600
Association des Familles de Traumatisés Crâniens et cérébro-lésés de Franche-Comté	100	100
Carrefour de l'Amitié	770	770
Club « Entre Nous »	300	300
Club « La Porte Ouverte »	300	300
Entraide et Amitié	9000	9000
Association Départementale des Veuves Civiles	600	600
Association Saint-Vincent de Paul	450	450
Croix Rouge	750	750
	12 970	13 220

Y a-t-il des questions ?

Mme Filippi.- Y a-t-il des abstentions ?
Y a-t-il des votes contre ?

M. le Maire.- Il faudra tout de même qu'on voit avec les présidents de clubs. Je pense en particulier au club "Entre nous" et "La porte ouverte", non pas que je veuille leur supprimer leur subvention. Vous savez que nous avions mis en place un dispositif qui est générateur de grand succès, c'est celui des après-midi dansants. Le principe est relativement simple, la commune met la salle à disposition, l'association paie l'orchestre et s'occupe de toute la logistique, l'intendance, elle fournit les petits gâteaux, etc. Elle vend bien évidemment ces produits à son profit. Comme c'est source de recettes non négligeables depuis un certain temps, je crois qu'à la limite les deux subventions pourraient profiter à d'autres. On verra cela plus tard puisque nous l'avons votée. Je verrai avec le président s'il y a l'absolue nécessité de les verser. Si ce n'est pas le cas, on les versera à d'autres.

Je recevais d'ailleurs dernièrement une association en difficulté, je lui ai dit qu'on mettrait à sa disposition un, voire deux après-midi dansants, sous réserve qu'ils viennent participer à la logistique, etc. Mais pour se sortir d'une situation financière délicate, c'est aussi une solution en rendant service à la collectivité puisque ce sont a priori des rendez-vous qui deviennent de plus en plus courus.

Merci pour les associations.

VIE SCOLAIRE ET PERISCOLAIRE

CONVENTION POUR LA MISE EN PLACE DU FINANCEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT DANS LES TRANSPORTS SCOLAIRES

M. Grenier.- "Par délibération en date du 20 avril 2012, le Conseil général du Jura a rendu obligatoire l'accompagnement dans tout véhicule transportant des élèves de moins de 6 ans. Cette disposition aura un caractère obligatoire à compter de la rentrée scolaire 2014. A défaut de présence d'un accompagnateur, les enfants de moins de 6 ans ne pourront avoir accès au service de transports.

En contrepartie de cette obligation, le Département prend en charge 50 % du coût de l'accompagnement mis en place.

Il est donc demandé aux membres du Conseil municipal d'approuver la convention et d'autoriser le Maire à la signer ainsi que les renouvellements pour toute la durée du mandat.

Les membres de la commission Vie Scolaire et Périscolaire ont émis un avis favorable lors de la séance du 22 mai 2014."

Qui est pour ?

M. le Maire.- Sur le principe, personne ne peut être contre l'accompagnement mais, pour moi, et je l'avais dit au Conseil général, je le redis ici : c'est la manière qui ne me plaît pas forcément dans la mesure où le caractère obligatoire dès la rentrée scolaire a été décidé par le Conseil général. A ce jour, sauf erreur de ma part, il n'y a pas de texte qui l'impose. Je ne dis pas qu'il ne faut pas le faire, mais si le Conseil général impose cette démarche de manière obligatoire, ce n'est pas 50 % du coût, c'est 100 %. Cela veut dire qu'on se positionne de façon

supérieure, via la tutelle d'une autre administration. C'est ce qui m'a gêné.

Je reste tout de même finalement dans l'expectative concernant l'organisation de cette mesure-là parce que quand des gamins de Sapois vont monter, qu'il y aura des gamins de moins de 6 ans de Champagnole qui vont monter également, qui va payer ?

M. Grenier.- Je crois que c'est un accompagnateur pour 10.

M. le Maire.- On va être dans des soupes de méli-mélo un peu compliquée.

Ce qui m'a interpellé là-dedans, c'est que les accompagnateurs auront la responsabilité des moins de 6 ans. S'il y en a deux de 13 ans qui se bagarrent, que font les accompagnateurs ? Est-ce qu'ils interviennent ou pas ?

Mme Ramé.- Ils interviennent.

M. le Maire.- Et s'ils se prennent un coup, qui est responsable ? S'ils tabassent un gamin pour se défendre ou je ne sais quoi, qui est responsable ?

On ne sait pas ce qui peut se passer dans un bus, on en voit des vertes et des pas fraîches ! Il y a régulièrement, sur le canton, une dizaine d'exclusions par an, et ce n'est pas des gamins qui sont exclus parce qu'ils sont polis et sympathiques avec le chauffeur ! On a tout de même des situations qui sont parfois un peu tendues.

La question qui est vraiment la mienne est la suivante : que fait notre animateur ville si, demain, il voit quelque chose d'anormal avec des plus grands ? Parce qu'il n'est pas mandaté pour cela. Est-ce qu'il engage sa responsabilité ou pas ?

Je trouve cette démarche assez imprécise pour au moins c'est deux ou trois raisons : le caractère obligatoire qui n'est pas assuré complètement, le caractère financier qui nous laisse dans des situations un peu de doute, et je ne sais pas comment nous allons régler cela avec les transporteurs. Troisièmement, la notion de responsabilité par rapport à nos accompagnateurs dès lors qu'il y a des situations difficiles avec des enfants dont l'âge est supérieur à 6 ans.

On me répond de ne pas m'inquiéter, que cela va se régler au jour le jour. Oui, mais le jour où il y aura un vrai pépin, qui sera responsable ?

Toujours est-il qu'on ne va tout de même pas se priver des bus pour les gamins de moins de 6 ans, et étant donné que le Conseil général ne nous donne pas le choix…

M. Grenier.- Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

M. le Maire.- Nous sommes donc bien sous tutelle !

FINANCES

PROPOSITION DE RENEGOCIATION D'UN EMPRUNT ET REALISATION DE L'EMPRUNT 2014

M. Bouvet.- "Suite à la disparition de DEXIA, l'Etat a créé la Société de Financement Local (SFIL), qui a pour mission de proposer la renégociation des emprunts à risque émis par DEXIA à destination des collectivités locales.

La commune de Champagnole a signé en 2007 un contrat de ce type pour un montant de 500 000 € sur une durée de 19 ans.

Pour information, depuis sa mise en place, le contrat a coûté 100 000 € (98 152 €) de moins par rapport à une formule classique à taux fixe (4.66 % à l'époque). Le taux d'intérêt décompté en juin dernier s'élevait à 0,96 %.

Malgré tout, il existe un risque de voir ce taux augmenter, si l'écart entre les taux courts (CMS 2 ans) et les taux longs (CMS 10 ans) venait à se réduire dans les années à venir, puisque le taux est basé sur la différence entre ces 2 index.

A son initiative, la SFIL nous a transmis une offre de renégociation liée au financement de l'emprunt globalisé inscrit au BP 2014.

Compte tenu des taux actuels historiquement bas, la période est favorable pour envisager une renégociation, puisque le taux fixe recalculé s'élèverait à 1.55 % maximum (en tenant compte de l'indemnité de refinancement).

Cette proposition n'est valable que si la collectivité souscrit simultanément un emprunt classique de financement des investissements prévus au BP (soit 700 000 €).

Le taux définitif de l'emprunt renégocié et le montant de l'indemnité compensatrice seront fixés à l'issue de la demande de cotation sur le marché qui sera effectuée par la SFIL dès réception de la délibération exécutoire.

Le taux de 1.55 % et l'indemnité de 40 000 € sont donnés à titre indicatif, ce sont des montants maximums qui seront sans doute inférieurs à la date de cotation.

La commission des finances, réunie le 2 juillet dernier, a examiné en détail la proposition de refinancement.

Au 1er juin 2014, le capital restant dû sur le contrat s'élève à 366 694.91 € pour une durée restante à 11 ans et 11 mois. L'indemnité compensatrice (de renégociation) à 40 000 € maximum.

La SFIL propose un contrat de refinancement et de financement d'un montant total de 1 066 694.81 € (dont 366 694.81 € au titre du refinancement et 700 000 € au titre du financement) aux conditions suivantes :

1) Emprunt renégocié (sans décaissement ni versement)

366 694.81 € au taux fixe de 1.55 % maximum échéance annuelle (au 1er juin) sur la durée résiduelle (11 ans et 10 mois) à échéance personnalisée pour un montant d'intérêt indicatif de 38 827.33 €, la première échéance de remboursement étant fixée au 1/6/2015.

2) Emprunt de financement 2014

700 000 € au taux fixe de 2.90 % sur 15 ans échéances annuelle constante (pour un montant total d'intérêt indicatif de 173 199.50 €) avec une date de versement fixée au 1/8/2014, la première échéance de remboursement étant fixée au 1/8/2015.

Il est demandé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de refinancement et de financement de 1 066 694.81 € proposée par la SFIL et d'autoriser le Maire à la signer."

Y a-t-il des questions ?

M. Duprez.- C'est bien le dernier emprunt toxique que nous avions ?

M. Bouvet.- Oui. Il était toxique mais il nous a rapporté gros. Il n'a pas coulé DEXIA complètement, mais…

M. le Maire.- Il a contribué à couler DEXIA. On a gagné 100 000 € par rapport à ce qu'on aurait eu sur une autre proposition à l'époque.

M. Bouvet.- C'est vrai qu'on aurait pu continuer, mais là, ils nous font une proposition qu'on ne retrouvera pas. Je crois qu'il faut donc adhérer.

M. Duprez.- En contrepartie de la reprise, il nous faut en racheter un autre.

M. Bouvet.- Oui, il y a une petite part de chantage mais on s'est renseigné et c'est le taux pratiqué par les autres organismes.

M. Duprez.- Ce n'est donc pas de la vente forcée ?

M. Bouvet.- Non, mais cela nous a semblé drôle également.
Y a-t-il des personnes qui sont contre ?
Y a-t-il des abstentions ? Merci.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE

ACHAT DE TERRAIN AUX CONSORTS DUPREZ

M. le Maire.- C'est un dossier que j'ai traité.
"Dans le cadre de l'aménagement du lotissement Les Louaitaux et également de la réalisation d'un chemin piéton de la rue Emile Zola au nouveau complexe sportif, il est envisagé d'acquérir la parcelle cadastrée Section AO n° 11, d'une surface de 965 m², appartenant aux consorts Duprez.

La transaction est proposée au prix de 30.00 € le m², soit un total de 28 950.00 €.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cet achat de terrain selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Parallèlement à cela, j'ai d'autres terrains qui étaient dans la même logique, ce sont des terrains qui sont viabilisés, urbanisés, sur lesquels on a donc un intérêt à devenir acquéreur. Les deuxièmes terrains c'est : "Procéder à l'acquisition de parcelles rue Clovis Brocard, côté Londaine. Il s'agit des terrains cadastrés section AC n° 410 de 316 m² et section AC n° 408 de 182 m² appartenant aux Consorts Oeggerli et de la parcelle cadastrée section AC n° 416 de 349 m² appartenant aux Consorts Poiret. L'ensemble formant une unité foncière de 847 m².
Le prix d'achat est de 30 € le mètre carré.
Ces terrains actuellement en zone N sur le Plan Local d'Urbanisme seront prochainement classés dans les zones UD. La procédure de révision est en cours."

Vous voyez ou cela se situe ? Il y a trois choses. Il y a le cas du Consort Duprez qui est sur la zone des Louaitaux et le cas des Consorts Oeggerli et Poiret qui sont vers la Londaine. Si je souhaite me rendre acquéreur des parcelles Oeggerli et Poiret, c'est parce que ce sont des terrains qui étaient déclassés et qui sont reclassés dans le cadre de la révision du PLU. Aujourd'hui, avoir la maîtrise de ces terrains me semble prioritaire. Par contre, on peut imaginer, demain, un acquéreur de ces parcelles-là pour une maison qui présenterait quelques

originalités et qui s'intégrerait parfaitement dans le secteur. C'est pour cette raison que cette maîtrise-là, je souhaite que ce soit la ville qui l'ait.

Comme on n'a pas l'habitude de déposséder les gens de leur bien, j'ai discuté avec eux pour qu'ils me le vendent à un prix qui restait acceptable pour des terrains qui sont complètement urbanisés. Par contre, les trois terrains sont dans cette logique, c'est pour cela que j'ai fait ce rajout pour montrer qu'il y avait une uniformité d'action.

On garde ainsi la maîtrise sur un site qui a tout de même été habité depuis tout le temps sur Champagnole, un site sur le bord de la Londaine sur lequel il faut faire attention. D'un autre côté, je ne peux pas dire aux gens que je veux les empêcher de vendre leur terrain. C'est pour cela qu'avoir la maîtrise derrière, cela permettra à la ville de choisir le projet si tant est qu'on veuille vendre en habitations.

Le terrain du consort Duprez va venir s'additionner à une parcelle qui sera vendue. Pour ne pas léser les propriétaires, nous proposons un prix que nous ne proposons pas habituellement mais nous sommes vraiment dans une logique peu habituelle d'acquisition de terrains. Parce qu'il y a des terrains qui ne sont pas urbanisés, alors que là, on est dans une logique où ce sont des terrains qui vont être accessibles immédiatement pour des habitations.

Y a-t-il des questions sur ces dossiers ? Non. Je mets au vote :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci de cette unanimité.

M. Duprez.- Je ne prends pas part au vote.

M. le Maire.- Monsieur Jean-Louis Duprez ne prenant pas part au vote sur ce dossier.
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

ECHANGE DE TERRAIN AVEC M. HANI

M. Saillard.- "Plusieurs transactions foncières sont intervenues depuis deux ans afin d'acquérir un ensemble cohérent de terrains situés à l'arrière des rues Foch et Clemenceau. L'objectif est de créer une nouvelle offre de stationnement pour les habitants et salariés du centre-ville.

Des discussions ont eu lieu avec M. Khalid HANI concernant le terrain à l'arrière de sa propriété 19 rue Clemenceau. Un échange de terrain aurait lieu sur les bases suivantes :

- Cession par M. Khalid HANI à la commune d'une partie de la parcelle cadastrée Section AB n° 510 pour une surface de 255 m².
- Cession par la commune à M. Khalid HANI d'une partie de la parcelle cadastrée Section AB n° 523p pour une surface de 157 m².

Une soulte d'un montant de 1 764 € sera versée par la commune, correspondant à la différence entre les surfaces échangées (98 m²) et conformément à l'évaluation du service des Domaines (18.00 € le m²).

La Commission d'Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette transaction selon les conditions susvisées et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions. Je mets au vote :
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

CESSION DE BATIMENT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

M. le Maire.- "La SARL Ambulances Maraux sera prochainement transférée dans de nouveaux locaux en cours de construction dans la zone d'activités du Mont-Rivel. L'entreprise est actuellement installée au rez-de-chaussée du bâtiment situé 5 rue Victor Bérard et souhaite donc céder son lot de copropriété.

L'étage, constitué de bureaux vétustes et de locaux vacants depuis plusieurs années, appartient à la commune de Champagnole."

Ils ne sont pas complètement vacants puisqu'on loge FO. Il faudra donc penser à les reloger.

"Considérant la proximité du bâtiment « Le Jouef » 3 rue Bérard, siège de la Communauté de communes, cette emprise foncière constitue un enjeu notamment vis-à-vis des possibilités de stationnement. C'est pourquoi la Communauté de communes souhaite acquérir la totalité de cette propriété contiguë, avant de procéder à la démolition du bâtiment et de permettre un réaménagement du site."

Site qui profitera à tout le monde, en particulier et surtout aux Champagnolais et plus particulièrement ceux qui habitent rue Maurice Fumey Badoz, mais qu'ils ne se sentent pas visés !

"Il est ainsi proposé de céder à la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura, le lot de copropriété cadastré Section AD n° 583 et 585 et ce, à l'euro symbolique. Il est demandé de passer outre l'évaluation du service des Domaines qui s'élève à 180 000 €."

Si quelqu'un me trouve un acheteur de cet étage à 180 000 €, je lui donne 20 % de commission !

"En effet, cette opération répond à un intérêt stratégique, elle est d'intérêt général par rapport à l'urbanisme du secteur et il convient également de prendre en compte la charge liée à la démolition future.

La Commission d'Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable à cette transaction.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette cession à la Communauté de communes Champagnole Porte du Haut-Jura selon les conditions énoncées. Vous voudrez bien m'autoriser à signer toutes les pièces nécessaires."

J'insiste sur ce point : la Communauté de communes fait un effort financier non négligeable puisque c'est 150 000 € sur la partie Maraux qui est bien évidemment fonctionnelle puisque c'est un immense parking couvert, donc qui a pour le coup une véritable valeur marchande. Par contre, pour notre étage, si demain on trouve des gens qui veulent monter une usine, mais mettre 180 000 € là-dedans.... Mais cela a été estimé à ce prix-là.

Aujourd'hui, par rapport à l'intérêt de la démarche de la Communauté de communes d'avoir un parking et d'avoir une surface d'un bâtiment qui aurait pu totalement disparaître, cela me semble largement valoir, à la limite, les 180 000 € définis par les Domaines. C'est certes une valeur d'usage mais c'est ce que je ne comprends pas chez les Domaine aujourd'hui, c'est-à-dire que sur des bâtiments qui ont, a priori, une valeur vénale proche de zéro, parce qu'ils y intègrent une valeur d'usage, cela reste à des prix complètement aberrants alors qu'il y a des coûts de

déconstruction qui, eux, deviennent complètement fous à cause de la problématique amiante. Ici, on est également dans cette logique-là.

Il y a 180 000 € de démolition pour le bâtiment plus les 150 000 € d'achat de la partie Maraux qui, lui, a une valeur d'usage, ce qui fait 330 000 €. Si on remettait nos 180 000 €, vous imaginez le coût du résultat pour le parking.

J'en ai discuté avec la Communauté de communes, ils sont prêts à vendre une partie pour une construction, voire deux constructions, ce qui nous fera un dédommagement via les taxes foncières que nous toucherons demain sur une partie de l'emplacement qui ne sera pas nécessaire à un parking. Tout n'est donc pas perdu !

En termes d'aménagement de quartier, je pense que tout le monde y trouvera son compte et, comme je le disais, en particulier les habitants de la rue Maurice Fumey Badoz, mais également le visuel du secteur. Cela valorisera d'autant plus le bâtiment de la Communauté de communes.

Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DU JURA

M. Saillard.- "Depuis le 8 novembre 2013, le Département du Jura est propriétaire du réseau haut débit développé sur le territoire du Jura par la société Connectic 39. Dans le cadre de sa mission, le concessionnaire avait conclu avec la commune de Champagnole une convention de bail pour l'installation d'une armoire de dégroupage, sur le terrain sis Allée Gabriel Ripotot (Parcelle AE n° 215 appartenant à la commune de Champagnole).

Afin d'assurer la reprise du réseau et la continuité du service public, il est proposé de conclure avec le Département du Jura une nouvelle convention de bail pour l'occupation du terrain d'implantation, soit une surface de 4 m².

Par délibération en date du 23 mai 2014, la Commission Permanente du Conseil Général du Jura a approuvé cette convention.

Vous voudrez bien approuver cette convention selon les conditions énoncées et autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Il est également demandé de prendre acte de la résiliation de fait de la précédente convention avec la S.A.S. Connectic 39, suite à la liquidation judiciaire de cette société et à l'ordonnance de résiliation de son contrat de délégation de service public avec le Département."

C'est juste une petite parcelle qui est derrière les Bains-Douches, où il y a les ??? de Connectic 39 qui reviennent donc au Conseil général. Ce n'est plus le même concessionnaire, il faut donc changer la convention.

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

MARCHE DE TRAVAUX VIABILISATION DU LOTISSEMENT LES LOUAITAUX

M. Saillard.- "Afin de permettre une nouvelle offre de terrains à bâtir dans le secteur Sud de la ville, il a été décidé d'urbaniser le lotissement Les Louaitaux, situé à l'extrémité de la rue Emile Zola.

Les lieux ont fait l'objet de sondages puis de fouilles archéologiques et le terrain a été libéré de cette contrainte il y a seulement quelques semaines.

Il est prévu de viabiliser onze parcelles et les travaux sont divisés en deux lots : Voirie/Réseaux humides d'une part, Réseaux secs d'autre part.

Une consultation d'entreprises a eu lieu selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du Code des Marchés Publics et les entreprises retenues sont les suivantes :

- Lot 1 : Entreprise Arnaud Rusthul TP 286 864.46 € HT
- Lot 2 : Entreprise SBTP 53 358.75 € HT

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe du lotissement.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cette opération, d'autoriser le Maire à signer les marchés avec les entreprises retenues, ainsi que toutes les pièces nécessaires, y compris les conventions avec les concessionnaires de réseaux."

Juste une petite précision. On arrive à 340 222 € pour les deux lots. Cela paraît cher pour 11 parcelles, parce qu'on en arrive à peu près à 30 € le mètre carré en réalisation. Toutefois, dans ce marché, y compris la liaison cycle à piétonne, qui va depuis la rue Emile Zola jusqu'à l'entrée, à la pleine de jeux, avec le franchissement du ruisseau, tout est compris dedans.

On va donc faire un lotissement qui ne va pas nous rapporter puisqu'on ne fait pas que le lotissement. Il y a 40 000 € de chemin plus le franchissement, on va donc mettre 60 000 € pour la voie piétonne et cycle.

M. Saillard.- Voulez-vous des précisions quant à ces marchés ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient ?
Merci.

ACTE DE TRANSFERT D'UN MARCHE

M. Saillard.- "Un marché de travaux avait été conclu avec l'entreprise SJE concernant les travaux d'aménagement de la rue Clemenceau."

Je parle des travaux qui sont terminés, entre les deux ronds-points, mais les marchés ne sont pas terminés au niveau administratif.

"Or, cette entreprise a fait l'objet le 30 mai 2014 d'une fusion-absorption par sa société mère, la société COLAS EST. Par conséquent, l'établissement SJE conservera son enseigne sous la forme suivante : « SJE – Agence de Colas Est », mais est devenu juridiquement un établissement secondaire." Alors qu'avant c'était une filiale.

"Un acte de transfert du marché susvisé doit être établi au profit de Colas Est.

La Commission d'Urbanisme et Développement Durable a émis un avis favorable.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver cet acte de transfert selon les conditions énoncées et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces nécessaires."

Y a-t-il des questions ?
Qui est contre ?
Qui s'abstient.
Merci.

RAPPORT ANNUEL 2013 SERVICE DE DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE

M. Saillard.- Je pense que vous avez tous étudié attentivement ce dossier. Vous avez déjà une petite notice de l'Agence de l'eau qui s'appelle "Sauvons l'eau". Vous lirez le rappel qui se trouve derrière car il y a quelques informations intéressantes.

En fait, nous avons deux rapports. Nous avons le rapport annuel du délégataire et le rapport annuel du service et de la qualité du service public. Il y a des chiffres des deux côtés, les chiffres financiers sont forcément exactement les mêmes, et les fiches de consommation sont également exactement les mêmes.

C'est l'article L 1411-3 du Code général des collectivités territoriales qui impose aux délégataires, donc également à la commune de présenter chacun leur rapport.

Je vous invite tout de suite à vous rendre directement à la page 19. Vous avez la capacité de nos réservoirs : 2 450 m^3, la longueur de nos canalisations qui appartiennent à la commune, c'est 61,286 km.

Ensuite, page 20, on a le nombre de branchements en domaine public, on en a 2 686 et 4 822 compteurs. Les compteurs appartiennent à Véolia qui a l'obligation de renouvellement.

En dessous, vous avez : "Pyramide 2013 des compteurs en service". Il s'agit de l'âge des compteurs. Théoriquement, un compteur se renouvelle au bout de 15 ans à peu près. Maintenant, ils font des compteurs de plus en plus fiables, qui détectent même de toutes petites fuites à la chasse d'eau. Alors que les compteurs de 10 ou 15 ans ne les détectaient pas.

Vous avez le nombre de compteurs par année. C'est en 2006 qu'ils en ont renouvelé le plus. Il y a encore quelques vieux compteurs qui datent de 1988-1999, autrement, globalement, la moyenne des compteurs se situe, entre 2003 et 2013, à moins de 10 ans.

Ensuite, page 22, il vous est demandé l'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable. On a un indice de 91. Vous le voyez au milieu de la page où il y a tout un tableau qui vous dit les points qu'on a ou qu'on n'a pas suivant certains principes. C'est une histoire de modernisation que nous n'avons pas terminée, de plan pluriannuel de renouvellement des canalisations que nous n'avons pas parce que nous avons énormément renouvelé. On est donc à 91, ce qui nous permet d'être relativement bien classés : 91 points sur 120.

Pour ceux qui sont en dessous de 40, l'Agence de l'eau est en droit de multiplier la facture par deux. C'est donc tout de même important. Nous sommes bons, il n'y a pas de souci. Ceci afin d'inciter la collectivité à faire ce qu'elle a à faire. 40 points, c'est bon, et nous avons 91.

Je vous invite à aller à la page 25 qui indique les branchements en plomb qu'il nous reste. On en avait 177 en 2011, nous sommes tombés à 127 en 2012 parce qu'ils en ont fait 50, ils en ont fait 16 en 2013. On les a remis il n'y a pas longtemps. On va refaire une grosse campagne sur 2014 et 2015 d'élimination des branchements en plomb, sachant que nous n'avons jamais eu de souci de saturnisme dans Champagnole mais c'est la loi qui nous oblige à terminer avant 2015, du moins pas de mon quartier ! Après, je ne sais pas.

M. Saillard.- Sur la route de Crotenay, on était bons !

On a donc rencontré Véolia il n'y a pas longtemps, ils sont venus nous le présenter et nous avons parlé de cela. Il en reste rue Leclerc. Je n'y peux rien, c'est comme cela !

M. Duprey.- Le tout est de le remplacer.

M. le Maire.- Voilà ! On a vite compris le problème ! On a la solution.

M. Saillard.- On a l'obligation que ce soit terminé, ce sera donc terminé pour la date.

M. le Maire.- Il était temps !

M. Saillard.- Disons qu'on a fait Foch-Leclerc quand on a changé la canalisation. On a fait Foch et, maintenant, il faut renouveler aussi Leclerc, puisqu'on va faire tous les branchements en plomb et, après, quand on va se lancer dans les aménagements du quartier, on vous fera également un plan.

Page 26 : Performance de l'efficacité opérationnelle. C'est intéressant, vous avec tout un tableau : "Qualité de service à l'usager". Taux de conformité des prélèvements microbiologique réalisés par l'ARS : 100 % de bons, Des prélèvements psycho-chimiques : 100 % de bons, également réalisés par l'ARS. Vous avez également sur ce tableau le taux d'impayés au délégataire : 0,14 %, 1 pour 1 000, donc insignifiant. Le rendement de distribution du réseau : 71,5 %, ce qui est pas mal du tout pour un réseau sous pression, c'est tout de même bien. Indice linéaire de perte en réseau, on est à 9,67 m^3 pas jour et par kilomètre. C'est un indice qui est établi. Vu qu'on a 61 km, on perd, par jour, 9,67 m^3 du kilomètre. Sachant qu'on lance cette année un marché pour étudier la façon de faire passer une caméra. On va faire passer une caméra dans les deux canalisations. On va inspecter un tiers à peu près car on ne peut pas tout faire. On va déjà en avoir pour de l'ordre de 80 000 €. Sur le budget eau, on peut le faire, sachant que c'est financé à 70 % par l'Agence de l'eau. On va passer une caméra, ainsi que les ultrasons pour voir ce qu'il y a dedans. On a des points d'entrée. Si c'est des bouts, c'est par morceaux. Parce qu'on a une canalisation qui a 110 ans et l'autre qui a 80 ans. Actuellement, il n'y en a plus qu'une qui tourne parce qu'il y en a une qui se casse, elle doit donc être réparée. On sait exactement où elle est.

M. le Maire.- La canalisation sous la route a été reprise ?

M. Saillard.- Il n'y en a pas sous la route, elles sont sous un tunnel.

M. le Maire.- Quand ils ont fait la route de Sirod, ils disaient que cela s'effondrait dessus.

M. Saillard.- Oui, à un endroit on a décalé la route pour ne plus qu'elle soit sur les canalisations.

On va donc inspecter un tiers des canalisations, ce qui est pas mal. Avec ce tiers-là, on sait exactement où enfiler les appareils de mesure et on aura l'état général de quasiment toute la conduite. Il y aura donc peut-être des décisions à prendre sur le budget eau dans les années prochaines mais nous avons une eau qui n'est pas corrosive, nous n'avons pas de fuites notoires. Il y aura peut-être des bouts à changer tout de même mais on peut espérer que ce ne soit pas l'intégralité.

Je vous invite à vous rendre à la page 29. Vous avez le volume vendu. Je vous invite à prendre la deuxième ligne : "Sous-total volume vendu aux abonnés du service", ce sont les Champagnolais, parce qu'après on avait de la vente en gros qui était pour les communes de Cize et Nez. En 2009, on a 441 000 m^3, 525 000 en 2010, 407 - 405, on baisse, on baisse, etc. Ce n'est pas dû du tout à la baisse de population puisque, depuis 2009, elle est très faible. C'est principalement dû à une certaine prise de conscience de nos concitoyens. A force d'entendre à la télé qu'il ne faut pas gaspiller l'eau, les gens n'en gaspillent plus. C'est dû également à la ville. Avant, on avait des fontaines qui tournaient sur réseau d'eau potable et qui sont maintenant avec des systèmes, comme des piscines, en circuit fermé. Je crois que c'est la fontaine blanche qui faisait 5 000 m^3 par an. Par contre, la nouvelle fontaine blanche est en circuit fermé. Il y a donc 5 000 m^3 ici. La fontaine qui se trouve ici est également en circuit fermé. Ces améliorations ont donc fait baisser la consommation.

M. Bouvet.- Il y a les machines à laver.

M. Saillard.- Il y a tout : les lave-vaisselle, les chasses d'eau, etc. Avec l'amélioration de l'électroménager, on a baissé quasiment de 10 %.

M. le Maire.- Ce qu'il faut dire, c'est que c'est une implication pédagogique, c'est-à-dire que les investissements qui sont réalisés, que ce soit pour l'eau ou pour l'assainissement, ne diminuent pas, ils sont en augmentation. Cela veut dire que le coût du mètre cube, dans cette logique-là, va augmenter. Si on dit cela, on affole tout le monde. On va augmenter sachant que la consommation diminue. Cela rééquilibre donc un peu les choses. C'est pour cela que ceux qui partent dans des jeux en disant : "moins on consomme, moins on devrait payer", ils oublient une partie importante de la problématique de la gestion de l'eau de l'assainissement qui est l'investissement. Cet investissement, que vous consommiez 10 m^3, 100 m^3 ou 1 000 m^3, quand il faut l'amener au ras de votre maison, il faut l'amener au ras de votre maison, et cet investissement est le même. Toute la problématique est là et c'est pour cela que ceux qui abusent d'arguments démagogiques feraient mieux de réfléchir à deux fois et de se plonger dans ce genre de rapport pour essayer de comprendre réellement la problématique de l'eau dans sa globalité : eau et assainissement compris.

M. Saillard.- Je veux ajouter autre chose car c'est même pire que cela. Monsieur le Maire a parlé d'investissements, sachez que dans l'assainissement ou dans l'eau, c'est 80 % de charges fixes au niveau du fonctionnement. Les charges sont principalement de la main-d'œuvre, des produits de traitement et de l'électricité. Ce sont les principales charges qu'on a en assainissement.

Avec 80 % de charges fixes et un investissement qui est le même, il ne faut pas rêver : si la quantité baisse, le prix unitaire va augmenter. C'est triste.

M. le Maire.- C'est très difficile à faire comprendre aux gens.

Si vous écoutez les personnes de Véolia, ils vous disent que c'est stupide de dire aux gens qu'il faut consommer moins. Si vous détournez l'eau, elle est dans la rivière, elle va se polluer dans le milieu naturel en étant polluée par des communes mal assainies, etc., et, vous, vous arrivez derrière en sortie de station, vous remettez votre eau consommée dans le circuit. Elle se retrouve finalement dans le même endroit que l'autre. C'est-à-dire que nous sommes dans un système qui n'est pas aussi facile qu'on veut bien le dire.

Entre l'eau consommée et l'eau non consommée, cette dernière, d'après Véolia, n'est pas moins polluée.

M. Duprez.- Puisqu'on discute de l'Ain, vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a deux ou

trois endroits de l'Ain - et je vous avais écrit - avec des points pas bien…

M. le Maire.- Vous êtes Conseiller communautaire, vous connaissez la problématique.

M. Duprez.- J'ai écrit au Président de la Communauté de communes, je n'ai pas encore eu de réponse.

M. le Maire.- Les réponses vous sont données quotidiennement lors des Conseils communautaires. Lorsque je vous dis que les dotations de l'Etat, etc., que la Cour des comptes nous a demandé de cesser de mettre 160 000 € du budget général sur le budget annexe et qu'on se trouve ainsi dans l'impossibilité de faire les investissements que nous avions envie de faire et que cela freine notre plan d'investissement, vous avez la réponse. Ou alors, c'est qu'il y a vraiment un problème de compréhension concernant la problématique de l'assainissement.

Parce que je veux bien reprendre tous les points, on sait qu'il faut reprendre toutes les canalisations sur le bord de l'Ain. Maintenant, vous déciderez nos Conseillers communautaires de Chapois qui paient depuis des années pour n'avoir toujours rien car vous êtes prioritaires par rapport à eux. C'est vous qui irez leur expliquer, ce n'est pas moi.

M. Duprez.- C'est nous.

M. le Maire.- Non, ce n'est pas nous parce que vous n'êtes pas plus prioritaire qu'eux. Nous ne sommes pas plus prioritaires qu'eux et, aujourd'hui, on est obligé d'étaler cette charge d'investissement dans le temps parce qu'on n'a pas les moyens de le faire. On n'a pas les moyens de le faire, et je parle sous le contrôle de Guy dont c'est la préoccupation quotidienne.

Et avec les baisses de dotation de l'Etat, je vous promets que cela ne nous facilite pas la vie non plus ! C'est pour cela, tout le monde peut m'écrire, mais les Conseillers communautaires qui m'écrivent alors qu'ils ont des réponses au quotidien, on voit qu'ils ont du temps à perdre ! Mais c'est une autre histoire.

M. Duprez.- Sur des dossiers comme cela, je suis prêt à perdre encore du temps.

M. le Maire.- Il est tout de même surprenant que vous n'ayez pas encore compris le sens des réponses qui vous sont données au sein du bureau et au sein du conseil communautaire. Parce si je pouvais le faire, je vous promets qu'il y a longtemps que ce serait fait. Comme je vous le dis : allez définir les priorités avec nos collègues.

J'interpelle le vice-président en charge du dossier assainissement : définissez-moi les priorités d'investissement sur la Communauté de communes.

M. Saillard.- C'est simple, les priorités d'investissement sur la communauté de communes, c'est-à-dire l'Agence de l'eau et les services de l'Etat, ont un peu reviré de situations. C'est-à-dire qu'ils se moquent de pas mal de communes, il y avait une volonté intercommunale qu'il y ait l'assainissement sur toutes les communes. C'était une volonté politique au sens noble du terme, qui guidait la création de la communauté de communes avec les 8 communes pionnières qui étaient regroupées autour de l'assainissement. L'assainissement était vraiment leur but. Après, on est tous venus se greffer sur la com.com, Champagnole entre autres en 2003, et le but de la Communauté de communes était resté de faire l'assainissement dans toutes les communes sauf en collectif et sauf Entre Deux Monts et Le Latet qui souhaitaient rester dans l'individuel.

Il y a donc eu un plan de développement de l'assainissement qui devait être fait, tout devait être commencé, c'était prévu jusqu'en 2014. Il y avait un apport du budget général de 160

000 € qui était mis tous les ans au budget assainissement. Là, on s'est quelque peu fait rattraper par la Cour des comptes qui nous a demandé d'arrêter cela. Ils nous ont dit que, l'an dernier, c'étaient 97 000 €, 3 000 € pour cette année parce qu'ils ont fait de manière progressive, et l'an prochain ce sera zéro.

Vu que Monsieur PERNOT, en tant que Président de la Communauté de communes, avait dit - à juste titre - qu'on arrêtait à 1,40 du mètre cube selon la facture sans la nature, mais je vous en reparlerai un peu plus tard, on est à 1,40. Ce qui signifie que pour faire de l'investissement, il faut que notre dette baisse. Sur le budget d'investissement, il faut que des prêts s'arrêtent, autrement on peut mais on fait monter la dette. Et on retrouvera une capacité d'investissement à partir de 2017. C'est d'ailleurs ce que j'ai annoncé au Conseil communautaire.

Par contre, je reviens à la commune de Champagnole. J'ai commencé en parlant de la DDT, des services de l'Etat et de l'Agence de l'eau, leur priorité est plus d'améliorer les grosses stations d'épuration et les réseaux qui mènent à ces grosses stations en nous édictant des lois qui font que nous allons être énormément limités sur les déversements en temps d'orage. La loi est donc complètement en train de changer, on n'est pas là pour jouer à se faire peur avec ce qui risque de nous arriver, mais il va certainement falloir recentrer une bonne partie des investissements sur les trois principales stations de la Communauté de communes.

La loi change. Tout ce qu'on avait établi au départ était vrai à l'instant T, maintenant tout cela risque d'évoluer sérieusement. Ce n'est pas simple. Après, si le conseil communautaire décide de remettre 20 centimes du mètre cube, c'est reparti ! Parce que les 160 000 € correspondent à peu près à ce qu'il restait à faire pour finir d'assainir les petites communes. Si vous prenez un remboursement de prêt de 160 000 € sur 15 ans, puisque là nous sommes à zéro, ou encore sur 20 ans, cela vous fait 3,2 millions, vous enlevez les intérêts d'environ 30 %, il reste environ 2 millions. Avec cela, vous terminez de faire l'alevinage derrière ce qu'il y a à Supt, etc.; je ne vais pas énumérer toutes les communes, on terminait le Vaudioux. Avec 2,2/2,3 millions, on faisait Chapois, on faisait quasiment tout ce qu'il faut, sachant que ce sont toutes des communes qui ne sont pas subventionnables. La dernière subventionnable, on vient de la terminer, c'est Andelot et celle d'avant, c'était Montrond.

Maintenant, l'Etat considère qu'il n'y a pas assez de pollution. C'est certes une considération. Parce qu'ils obligent les gens qui vendent leur maison, en théorie, au bout d'un an, à ce que l'assainissement soit aux normes. Ils se disent que tout le monde va se faire rattraper pas "la patrouille", parce que des maisons de 30, 40 ou 50 ans au maximum, elles sont revendues.

Ce qu'on avait regardé en 2010 n'est donc peut-être plus forcément d'actualité aujourd'hui. Après, il y aurait des décisions à prendre au conseil communautaire. Mais on va certainement avoir quelques injonctions de l'Etat sur des bassins d'orage, etc., à faire entre autres sur Champagnole.

On va à la page 32 : "Evolution du rendement du réseau". De 71,1 vous êtes passe à 69 en 2010. Ne me demandez pas pourquoi, je ne sais pas. En 2011, on était remonté un peu. 67,1 en 2012. Là, je peux vous dire pourquoi. Souvenez-vous du temps qu'il a fait en février ou mars 2012. Il y a eu une grosse période de gel. Quand vous avez le phénomène du gel, vous avez des tassements de terrains différentiels, les canalisations en fonte cassent, ce qui entraîne des fuites. Ce qui a bien été réparé vu qu'on est remonté à 71,5 sur 2013. Ceci grâce à une sectorisation du réseau que la commune a mis en œuvre, c'est-à-dire qu'on a des compteurs secondaires avec des téléalarmes par quartier. S'il y a une fuite, dès qu'un compteur commence à tourner un peu trop la nuit alors qu'il n'y a théoriquement pas de consommation, il y a une téléalarme qui se met en place et on sait tout de suite dans quel quartier il y a une fuite importante. On souhaite toujours améliorer, mais ce n'est pas simple.

Nous prenons maintenant la page 42, "Protection des ressources en eau". On va parler de la protection du captage, c'est un dossier qui s'est lancé il y a quelque temps. On est maintenant à l'indice 50 %, c'est-à-dire que le dossier est terminé et déposé en préfecture. Dès que l'arrêté préfectoral sera notifié, on aura 60 %. Ensuite, ce n'est plus qu'une histoire de paperasse puisque tout le travail a été fait. C'est un dossier qui a été déposé il n'y a pas longtemps, l'enquête publique s'est terminée il y a quelques mois. On a donc avancé là-dessus, on est bon pour la protection du périmètre de la source.

Nous allons plutôt aller directement à la page 64 puisqu'il y a la même, donc de 120 m^3, mais avec l'assainissement. Au départ, c'est marqué "Production et distribution d'eau", c'est l'eau potable. La première colonne indique tous les 120, c'est 120 m^3. Sur la com.com, la consommation moyenne est plutôt de l'ordre de 90 m^3 par ménage mais, en France, on prend la référence qui est de 120 m^3/ménage. Les citadins consomment plus d'eau que les ruraux, qui arrosent les fleurs, etc.

Sur la première ligne, vous avez "Abonnement", c'est l'abonnement à Véolia. Ensuite "Consommation", 120 multipliés par 0,6113, c'est l'apport du délégataire, donc de Véolia, qui a donc augmenté de 1,39 à 1,40 % par les formules de révision de prix. Ensuite, vous avez l'apport collectivité, c'est l'apport de la commune, donc 120 m^3 multipliés par 0,2058, ce qui fait 24,70. Vous remarquez qu'on n'a pas mis d'augmentation. Cette année, nous n'avons pas voté d'augmentation parce que l'assainissement augmentait.

Ensuite, "Préservation de la ressource en eau", c'est une taxe de l'Agence de l'eau qui a augmenté de 14,29 %. Ce qui ne paraît pas grand-chose, mais avec les milliards de mètres cubes consommés au niveau national, cela fait des sommes énormes. C'était pour l'eau.

Après, "Collecte et dépollution des eaux usées", on rentre dans l'assainissement. Quand on va parler de collectivité, ce sera la Communauté de communes, ce n'est plus la commune. Toujours l'apport du délégataire : 15,86 qui passent à 16,06, c'est l'apport Véolia. Consommation : pour 120 m^3 multipliés par 0,3466, c'est également l'apport Véolia.

Ensuite, "Part collectivité", c'est la Communauté de communes, abonnement 28,85 qu'on n'avait également pas bougé puisque la part consommation bougeait. Ensuite, "consommation : 120 à 0,6156", on passe donc à 73,87 alors qu'on était à 61,87 parce que la Cour des comptes nous a imposé de mettre 10 centimes d'augmentation. On ne souhaitait pas le faire parce que notre système fonctionnait bien, mais voilà.

Ensuite, "Organismes publics et TVA", "lutte contre la pollution", c'est l'Agence de l'eau, celle-ci n'a pas bougé. L'autre était de 0,08, celle-ci est de 0,28 par mètre cube. Imaginez combien cela fait avec les milliards de mètres cubes !

"Modernisation du réseau de collecte", c'est pareil, ce sont encore des taxes pour l'Agence de l'eau. Ensuite, la TVA qui est passée gaillardement de 7 % à 10 % sur l'assainissement. Elle n'a pas bougé sur l'eau potable mais elle est passée de 7 à 10 % sur l'assainissement. On prend donc encore 38,46 % d'augmentation sur la TVA.

Tout cela paraît de grosses augmentations, on va tout de même relativiser.

La facture référence de 120 m^3 est donc passée à 379,07 € au 1er janvier 2014, alors qu'au 1er janvier 2013 elle était de 357,30 €, soit une augmentation de 6 %. Ce qui fait, ramené au mètre cube, pour la totalité, à 3,16. Ce qui signifie qu'un mètre cube d'eau qui coule au robinet coûte, aussi bien l'eau propre, buvable, sans problème dedans, donc de bonne qualité, 3,16 €, y compris le retour par les canalisations, le rejet dans l'Ain une fois passé par l'assainissement, tout cela pour 1 000 litres comparé à une bouteille de Contrex ou d'eau de source. Pour 1 000 litres, cela ne coûte jamais que 3,16 €.

J'en reviens à l'Agence de l'eau. En première page, le lis : "Le prix moyen de l'eau en France est de 3,91 € TTC y compris l'assainissement, et de 3,55 sur notre bassin." Notre bassin est le bassin de Rhône Méditerranée Corse. Nous sommes donc finalement largement encore en dessous de tout le monde. Nous sommes en gros à 1,40 € HT pour la Communauté de communes et pour la commune pour l'assainissement. Je dis bien "hors taxes". 3,16 est TTC, y

compris l'Agence de l'eau et la TVA.

Y a-t-il des questions là-dessus ?

J'ai donc été suffisamment clair.

Je vais juste vous faire revenir en arrière, page 52. Il s'agit d'une page sur laquelle je suis incapable de vous donner des explications. Il s'agit du Compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation de Véolia. Je lis : "Résultat avant impôt l'an dernier est égal à 5 855 €." Cette année, dans les mêmes conditions, ils perdent 34 463 €. Si mes souvenirs sont bons, l'année d'avant ils avaient "bouffé" 20 000 €. C'est parce qu'ils ont des systèmes comptables où ils réintègrent une part du siège ou pas suivant la taille de l'Agence. Ils ont tenté de nous l'expliquer, mais même le chef d'agence avait des difficultés à le faire. Ne nous demandez donc surtout aucune explication. Par exemple, pourquoi l'achat d'eau passe de 178 000 € à 128 000 €, ce qui ne correspond pas du tout à l'évolution de notre rendement de réseau et à l'augmentation de la source de la papèterie. Je ne sais pas pourquoi, je n'en ai aucune idée. Pourquoi la sous-traitance, matières et fournitures, monte de 65 620 à 152 612 € ? Je ne le sais pas. Cela dit, ils sont logés, ils mangent à leur faim.

M. Duprez.- Comme Véolia consolide ses comptes au niveau national, il n'y a pas de souci.

M. Saillard.- Ce n'est pas pour les défendre mais Véolia a "mangé" deux milliards ou un milliard et demi il y a 2 ans, et 250 millions l'an dernier. Leurs comptes sont repassés en positif cette année. Ils se sont séparés de pas mal d'activités dont le transport, mais pas de l'eau, de l'assainissement et des déchets.

M. le Maire.- Là-dessus, ma religion est faite ! Tant que le système législatif n'aura pas évolué, nous sommes, dans des villes comme les nôtres, condamnés, sachant qu'agir différemment relèverait de l'irresponsabilité, nous sommes condamnés à affermage. On peut discuter tout ce qu'on veut, on n'a pas d'autres solutions pour assurer la sécurité maximale aux utilisateurs. On est sur un bien fortement accidentogène, c'est pour cela qu'il faut agir en toute responsabilité. Même si chacun montait son système de gestion de l'eau par-ci ou par-là, je peux vous assurer qu'aujourd'hui, je dors relativement tranquillement par rapport à cette problématique de l'eau parce que je sais qu'elle est gérée par des professionnels qui ont les moyens de structures en termes de recherche, de réponse en cas d'accident, de gestion au quotidien pour nous amener, en plus, dans des solutions tarifaires qui sont acceptables. Comme vous l'a dit Guy : 3,16 alors que la moyenne nationale est 3,80 et la moyenne sur notre bassin de dépendance de découpage de l'Agence de l'eau à 3,55. Ce qui veut dire qu'on a un service acceptable et, de toute façon, il y a des effets de seuil dans la gestion de ces problèmes : recruter des ingénieurs, recruter des spécialistes, des techniciens hautement formés ne peut être fait que par des groupes de cette nature avec une logique de mutualisation. Sans quoi, il est clair qu'un gars comme Monsieur Balanche, s'il n'était pas mutualisé sur plusieurs services facturés aujourd'hui, personne ne pourrait se le payer. Il n'y a pas besoin de sortir de Saint-Cyr ! C'est pour cela que quand je vois ce débat sortir de manière récurrente, je pense qu'il ferait mieux de sortir de manière récurrente dans les élections qui concernent cette problématique. Pour moi, c'est les élections nationales. C'est-à-dire que soit la solution passe par une nationalisation du service de l'eau et de l'assainissement, ce que j'appelle de mes vœux, soit elle passe à la limite par une solution au niveau régional mais, en deçà, c'est un leurre absolu. D'ailleurs, celui qui essaie de partir dans des aventures inverses avec des tarifs supérieurs, et je vous invite à aller regarder, et je ne suis pas ici, dans l'enceinte du Conseil municipal, pour comparer les tarifs des villes les unes aux autres, mais allez comparer les tarifs de Champagnole par rapport à ceux de Lons, à ceux de Saint-Claude, à ceux de Dole, à ceux de Luxeuil, à ceux de Lure, des villes à peu près comparables et, après, on en reparle.

C'est sûr que des effets, comme a pu en faire pendant un temps le maire de Montbéliard, président du secteur, c'est facile à faire quand on a des bassins de vie avec des populations comme cela. Ce n'est pas comme nous avec 20 000 habitants ! Bref, passons.

Nous avons un bon rapport, mon cher Guy, qui est de bonne qualité.

M. Saillard.- Je n'ai pas fini.

Je vous ai sorti des chiffres du rapport du délégataire qui va jusqu'à la page 92. Après, vous avez le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public qui a été établi par la commune de Champagnole. Il est en tout point identique car ce n'est pas le conseil qui l'a réalisé. On demande à la commune de faire un rapport annuel également. A la fin, vous avez toutes les analyses du laboratoire départemental. On tient à ce que cela reste ainsi. Egalement celles de l'ARS, l'Agence Régionale de Santé. Ces analyses sont toutes bonnes. On n'a pas eu de non-conformité cette année.

Sachez une chose également sur les analyses, là c'est pour une commune comme Champagnole mais pour la fourniture de l'eau potable comme pour la station d'épuration, les contrôles n'ont strictement rien à voir avec une petite commune. C'est-à-dire que des communes comme Cize, comme Nez qui vient de faire un forage, elles font leur traitement. Après, vous avez également, sur l'assainissement d'une petite commune, des contrôles mensuels, voire hebdomadaires. Ensuite, sur l'eau, c'est quasiment journalier. Tandis que sur une petite station d'épuration, c'est un contrôle annuel. Sur l'eau, je ne sais pas quels sont leurs contrôles.

M. Laithier.- Entre ceux de l'ARS et ceux de Véolia, c'est 350 contrôles sur l'année.

M. Saillard.- C'est donc quasiment tous les jours. Je pense qu'à Cize et à Nez, cela doit être un par mois. Ce serait donc beaucoup plus compliqué pour nous de faire tout cela vu les exigences qu'il y a au niveau de la qualité de l'eau et de la qualité des rejets qu'on va envoyer dans l'Ain. Une petite station d'épuration, c'est un contrôle une fois par an, et encore puisqu'il y en a qui ne sont même pas sujet à contrôle.

J'en ai terminé.

M. Duprez.- Souvenez-vous, il y a quelques années, on avait évoqué dans le Conseil l'idée de Besançon qui a fait des carafes d'eau pour inciter la population à boire l'eau publique et ne pas acheter de l'eau. Les carafes sont offertes.

M. Saillard.- Est-ce que tu as lu le journal ces derniers temps ?

M. Duprez.- Pourquoi ? L'eau n'est pas bonne à Besançon ? Je ne parle pas de l'eau mais des carafes. Je parle du contenant, donc de la manière dont ils ont procédé. Ils ont donné des carafes, et j'en ai chez moi, pour prendre naturellement de l'eau au robinet plutôt que d'aller chercher de l'eau dans des bouteilles plastiques au supermarché. Cela incite les personnes à consommer de l'eau locale. On pourrait peut-être en reparler.

M. le Maire.- Oui, on en a déjà parlé. On travaille même sur le concept.

M. Saillard.- Je t'ai demandé si tu avais lu le journal parce que Besançon a eu pas mal de non-conformités au niveau de leur eau.

M. Duprez.- Je ne parlais pas de l'eau mais du contenant. Mais si tu mets de l'eau sale dans une carafe en verre, c'est de l'eau sale.

M. le Maire.- Il ne faut pas parler de Besançon en ce moment concernant l'eau !

Sur l'idée de Besançon, on cogite. Par contre, je ne veux pas mettre une agence de com là-dessus. Mais on y réfléchit, vous pouvez donc faire des propositions.

Guy, en as-tu fini avec ce rapport ?

M. Saillard.- Je ne crois pas qu'il soit au vote, c'est une information.

M. le Maire.- Nous prenons donc acte de ce rapport.

Je me contenterai de soumettre, à l'issue du brillant exposé de Guy, une de mes réflexions concernant l'eau, c'est quelque chose qui me perturbe depuis que nous avons eu l'accident. Je pense qu'il faut qu'on étudie, parallèlement au travail réalisé sur la gestion de notre eau, à un deuxième, voire un troisième moyen d'approvisionnement en eau qui soit indépendant. On l'est aujourd'hui, on pourrait imaginer d'autres solutions relativement simples, me semble-t-il. Non pas qu'on ne les mette pas en place, mais qu'on ait, en cas d'accident important, une solution de repli qui permettrait toujours d'assurer Champagnole d'une alimentation en eau. Parce que, aujourd'hui, si nous avions un vrai souci sur la source, on serait un peu le bec dans l'eau. C'est le cas de le dire !

M. Duprez.- La source de Mont Rivel où la SNCF s'approvisionne en eau.

M. le Maire.- Oui, mais d'après les informations que j'ai, cela ne suffirait pas du tout pour alimenter l'ensemble de la ville. A mon avis, il faut qu'on cherche d'autres solutions éventuellement.

M. Grenier.- Cela ne peut être que l'eau de l'Ain ?

M. le Maire.- Cela peut être l'eau de Balerne.

M. Saillard.- Si tu en bois une tasse, ça va aller, si tu en bois un litre, bonjour la dysenterie ! Les parisiens boivent bien l'eau de la Seine !

M. le Maire.- L'eau de la source, dans sa phase première, elle est là. Il y a peut-être d'autres solutions, je pense à la nappe à Balerne, donc peut-être d'autres solutions à envisager et sur lesquelles je pense qu'il faut que nous ayons une vraie réflexion.

Mais nous n'allons pas être les oiseaux de mauvais augure en amenant un drame puisqu'on a une source qui est suffisamment drue, si je puis dire, pour nous alimenter les uns et les autres, ainsi que nos amis de Centre Est, mais je pense qu'il faut tout de même que nous réfléchissions à la question au cas où.

M. Saillard.- On n'a actuellement qu'une canalisation qui alimente, il ne faut donc pas qu'elle pète.

M. le Maire.- C'est pour cela que je vous dis que quand on a vu le cirque que cela a été avec les manutentions de bouteilles d'eau minérale pendant les quelques jours où on a eu ce problème, je peux vous assurer que, depuis, cette affaire me trotte dans la tête. C'est pour cette raison que je souhaite qu'un jour nous mettions cela noir sur blanc.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire.- On en arrive maintenant aux questions diverses.

J'ai une question diverse issue d'un courrier que m'a envoyé Madame Ramé.

Je passe sur la première partie du courrier. Je lis : "Comme mes amis camarades élus dans le Jura, à Lons-le-Saunier, Dole, je souhaite créer mon propre groupe, le groupe Front de Gauche, afin de pouvoir m'exprimer au Conseil municipal ainsi que dans le journal municipal. Ceci pourra être annoncé lors du prochain Conseil municipal..." C'est ce que je suis en train de faire. "Je vous demande de me faire parvenir tous les documents nécessaires..."

Concernant le fait de vous envoyer des courriers, etc., oui, puisque vous êtes la seule élue communiste républicaine Front de Gauche.

Je n'ai pas d'objections à ce que vous créiez un groupe. Un ensemble qui comporte un seul élément s'appelle un singleton, et cela existe. Je n'ai donc pas d'objections.

Mme Ramé.- Merci.

M. le Maire.- Cela vous donnera des droits et des devoirs.

Par contre, par rapport au courrier que vous m'avez envoyé, je peux vous dire qu'il n'y a pas besoin de constituer un groupe pour s'exprimer au Conseil municipal avec liberté et démocratie. Chacun d'entre vous, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux qui souhaitez vous exprimer, vous pouvez le faire en signalant simplement que vous avez envie de vous exprimer. Ceci en vous disant la nature de vos droits et la nature de vos devoirs par rapport à cela.

Mme Ramé.- Je vous remercie.

M. le Maire.- Y a-t-il d'autres questions diverses ?

Intervenante.- Le prochain conseil ?

M. le Maire.- C'est normalement le dernier conseil, sauf s'il y avait un élément extraordinaire d'ici là qui nécessite une réunion urgente. Autrement, nous nous retrouverons au mois de septembre.

Je vous souhaite à tous de passer de bonnes vacances. Je vous remercie de votre participation active à tous les débats qui ont eu lieu ces derniers mois et souhaite vous retrouver en pleine forme. Profitez donc pleinement de vos vacances.

Mesdames et Messieurs, bien le bonsoir.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est close à 21 h 40.

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :
20 OCT. 2014
Loi du 2 Mars 1982

Le Secrétaire de Séance, Le Maire,

David DUSSOUILLEZ **Clément PERNOT**